



ÉLIMINER LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES NON UTILISABLES (PPNU) 1/2

UN PPNU EST UN PRODUIT DANGEREUX

Tout produit phytosanitaire devient inutilisable suite :

- A une interdiction réglementaire
- A son mauvais état (prise en masse, produit périmé, etc.)
- A l'impossibilité de pouvoir l'utiliser dans votre entreprise (arrêt de la culture, cahier des charges, etc.)

Un stockage prolongé de tout PPNU dans votre entreprise présente un risque pour votre santé et votre environnement. Vous devez au plus vite le faire éliminer dans le respect de la réglementation et de l'environnement.

Par ailleurs il est interdit de détenir sur son exploitation des produits qui ne sont pas ou plus autorisés sur les cultures en place.

COMMENT ÉVITER DE GÉNÉRER DES PPNU ?

Voici quelques conseils simples à mettre en oeuvre :

- Stockez vos produits dans un local à l'abri du gel, de l'humidité et des fortes chaleurs.
- Vérifiez vos stocks avant de passer une commande
- Utilisez en priorité les produits les plus anciens (premier entré – premier sorti) informez-vous sur les possibles retraits d'AMM auprès de votre conseiller habituel.

